



DISPOSITIFS DE SAUVEGARDE DE L'EMPLOI & D'AIDE

☎ 444 200
pceco@sefi.pf

PENDANT LE CONFINEMENT
PÉRIODE DÉFINIE PAR ARRÊTÉ HC

IMMÉDIATS

Revenu exceptionnel de solidarité



SALARIÉS

Salariés obligés de cesser tout ou partie de leur activité professionnelle et pour lesquels il n'est pas possible de prendre des congés payés

res@sefi.pf

Aide versée mensuellement pendant le confinement

Indemnité de solidarité



TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Travailleurs indépendants obligés de cesser toute ou partie de leur activité professionnelle

is@sefi.pf

Indemnité exceptionnelle



PERTE D'EMPLOI

Depuis le 1er mars 2020
CDI licenciés

Entre le 1er mars &
le 31 mars 2020
**CDD et intérimaires non
reconduits + les extras de
l'hôtellerie**

ie@sefi.pf

aide versée pour 3 mois maximum

100 000 F CFP/mois
sur la base d'un temps plein

50 000 F CFP/mois
revenu/salaire < à 50 000 FCFP

Ces aides ne sont à solliciter qu'en cas de besoin